



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/1999/NGO/7
24 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités
Cinquante et unième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE
ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS
LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS : RAPPORT DE
LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 8 (XXIII)
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit présenté conjointement par la Fédération mondiale
de la jeunesse démocratique, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif général, et par la Commission
africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme
et Interfaith International, organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[7 juin 1999]

Conflit au Soudan

1. Le conflit armé qui embrase actuellement le Soudan et qui est le plus long de tous les conflits internes qu'ait connus l'Afrique a pris récemment des proportions inquiétantes. En effet, le conflit tribal dans la région de Darfour (dans l'ouest du Soudan) est devenu une véritable guerre ethnique.

Cette évolution menace sérieusement de plonger cette partie du pays dans un état de confusion totale. En dépit de son caractère destructeur et des énormes pertes en vies humaines ainsi que des pertes matérielles qu'il occasionne, le conflit armé de Darfour n'intéresse plus l'opinion, tant au niveau national qu'international, depuis le milieu des années 80. Ce désintérêt est essentiellement dû à deux facteurs : premièrement, aux yeux de l'opinion, il ne s'agit que d'un nouveau conflit tribal international dans une région très éloignée et, deuxièmement, ce conflit a été occulté par la guerre civile qui règne dans le sud du Soudan et dans les montagnes de Nuba, et qui comporte des connotations ethniques, politiques et religieuses.

2. Alors que le conflit armé dans le sud du Soudan et, dans une certaine mesure, celui qui a éclaté dans les montagnes de Nuba ont été considérés comme des conflits ethno-religieux entre les Arabes musulmans du nord et les Africains chrétiens du sud, le conflit de Darfour est un conflit classique d'origine ethnique à motivation raciale, du fait que les deux parties au conflit sont des musulmans sunnites et peuvent communiquer dans la langue arabe. Malgré ces apparences, les parties au conflit se considèrent comme des Arabes ou des Africains pour des raisons raciales et ethniques. Il y a d'un côté des Aborigènes sédentarisés, comme les tribus Four et Massalit, qui sont des cultivateurs et vivent dans les zones marécageuses du massif de Jabel Marra et dans le sud de la région et qui se considèrent comme des Africains noirs, et de l'autre des pasteurs nomades qui vivent dans les régions semi-arides et se considèrent comme des Arabes, à l'exception des Zaggawa qui se considèrent comme des non-Arabes.

3. Les principaux groupes ethniques africains et arabes que l'on trouve à Darfour se décomposent en plusieurs sous-groupes qui font partie intégrante du tissu social. On dénombre environ 85 sous-groupes tribaux dont les principaux sont les suivants : les tribus non arabes Four, Zaggawa, Bideyat, Tingour, Massalit, Tama, Mima, Bergou, Meidob, Mararit, Berti et Bergid, et les tribus arabes Reziegat, Habbaniya, Taaisha, Maaliya, Mahariya, Beni Halba, Irayqat, Mahamid et Beni Hussein. Les principales possèdent généralement leur propre territoire géographique désigné sous l'appellation de Dar (patrie) où les chefs traditionnels jouent un rôle capital dans l'organisation de la vie sociale ainsi que dans les relations intertribales et intratribales. La région de Darfour représente une superficie totale d'environ 414 220 km², et abrite une population de plus de 6 millions de personnes, dont 74 % se considèrent comme des Africains noirs ou des non-Arabes, tandis que les personnes d'origine arabe représentent seulement 15 % de la population.

4. Les facteurs qui sont à l'origine du conflit armé à Darfour peuvent être imputés à la dégradation de l'environnement due aux longues périodes de sécheresse que connaît la région depuis le début des années 60 et à l'exploitation intensive du sol, des ressources en eau, des forêts et de la flore, ainsi qu'à l'accroissement des populations humaine et animale. La sécheresse et la famine qui ont sévi dans les années 80 ont favorisé une importante migration de la population des régions semi-arides du nord vers le sud. Un autre élément déterminant a été l'exploitation massive des ressources naturelles de la région par des commerçants du nord du Soudan connus sous le nom de "Jallaba", qui sont soutenus par l'élite du nord au pouvoir. La situation s'est encore aggravée, du fait de la négligence

et de la marginalisation de la population de cette région, et à la suite des décisions administratives et politiques irresponsables que les gouvernements successifs ont imposées à la région.

5. La situation est plus critique que jamais depuis l'avènement du gouvernement actuel, qui cherche à utiliser les différends ethniques et tribaux pour exercer un contrôle absolu sur la population de la région et à s'assurer le soutien militaire des tribus de pasteurs nomades qui sont composées d'hommes vigoureux pour imposer son programme culturel et religieux fondamentaliste. Nombreux sont ceux qui pensent que la politique du Gouvernement vise délibérément à étendre à l'Afrique noire ce qu'il considère comme une ceinture arabe. Cette politique est en grande partie responsable de la polarisation et de l'antagonisme marqué que l'on observe actuellement entre les ethnies. En exploitant adroitement les différends entre les tribus et en apportant ouvertement son soutien et son encouragement aux tribus arabisées par rapport à d'autres groupes considérés comme trop laxistes dans leurs pratiques religieuses et culturelles, le Gouvernement est parvenu à rendre pratiquement inutilisables les moyens traditionnellement utilisés pour prévenir et résoudre les conflits interethniques.

6. Au cours des 30 dernières années, les conflits armés entre les divers groupes ethniques à Darfour ont suivi une évolution en deux temps : pendant les années 70, il s'agissait d'attaques surprises et d'escarmouches hautement localisées, de faible intensité, non préparées et sporadiques puis, depuis le début des années 80, lorsque certaines parties de la région se sont retrouvées durement touchées par la sécheresse et la famine, on a enregistré une augmentation de la fréquence et de l'intensité des combats ainsi qu'une montée de la criminalité. L'état de guerre qui règne actuellement a débuté en 1985, au plus fort de la sécheresse et de la désertification et s'apparente clairement à un combat pour le contrôle d'une importante réserve de ressources naturelles au milieu d'une zone désertique. Cette lutte a ensuite fait place à une politique concertée visant à écarter la population autochtone des terres fertiles où elle était installée, pour laisser la place aux propriétaires de bétail qui alimentent le fisc en quantités importantes de devises étrangères provenant des recettes d'exportation. Les premiers affrontements ont opposé les tribus de chameliers Zaggawa et Maharia vivant dans la ceinture désertique de l'extrême nord aux Four qui sont des cultivateurs sédentarisés installés dans le centre de la région autour du massif de Jabel Marra.

7. Une étape déterminante a été la décision des tribus arabes de s'organiser en une congrégation arabe en 1987, et de déclarer la guerre à tous les habitants non arabes de la région. Cette congrégation s'est donné pour objectif d'obtenir du gouvernement central et des partis politiques des appuis financiers et militaires officiels en vue de soutenir sa cause dans la région. En réponse à cette sérieuse menace, les tribus africaines, qui sont traditionnellement pacifistes, ont organisé leur propre milice, initialement à des fins d'autodéfense, et ont, par la suite, tenté sans succès de s'associer avec l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). En 1992, les forces de sécurité du Gouvernement ont arrêté et exécuté sommairement M. Da'ood Yahya Boulad, le chef présumé de la rébellion. Cette répression constitue la phase la plus agressive, la plus destructrice et la plus aiguë du conflit ethnique armé qui continue de hanter la région à ce jour.

8. Depuis son arrivée au pouvoir, le 30 juin 1989, le gouvernement actuel a adopté un certain nombre de mesures qui ont eu des conséquences dramatiques. Elles peuvent être résumées comme suit :

9. Le 6 novembre 1989, le Gouvernement a adopté la loi sur les forces de défense populaire dans laquelle il reconnaît officiellement le statut des groupes armés de loyalistes et des milices composées de tribus nomades en tant que forces paramilitaires. Cette décision importante révèle l'intention du Gouvernement de demander à ces groupes de combattre en son nom. Le Gouvernement a fait de plus en plus appel à des milices composées de tribus nomades pour constituer des formations paramilitaires connues sous le nom de "Murahaleen". Ces groupes de nomades connus pour être particulièrement indisciplinés ont été investis de pouvoirs illimités en vue d'assurer la sécurité dans la région et, à l'occasion, de participer aux combats dans les zones de conflit du sud du Soudan.

10. Darfour a été divisée en trois sous-régions ou États (Willvat), qui sont à leur tour divisés en plusieurs districts et municipalités. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une redistribution des terres aux différentes tribus, dans laquelle il n'a été tenu aucun compte de la complexité des relations entre les tribus. Depuis le 30 juin 1989, les trois régions de Darfour connaissent une situation qui s'apparente à l'état d'urgence, puisque les forces de sécurité et les forces paramilitaires sont autorisées à arrêter, mettre en détention, torturer et exécuter de façon extrajudiciaire toute personne suspecte. On assiste fréquemment à des déploiements de forces de sécurité qui, sous prétexte de faire régner l'ordre, commettent des actes de brutalité dirigés en particulier contre les populations autochtones de la région.

11. Le 13 mars 1995, le Gouverneur de la région occidentale de Darfour a décidé de diviser cette région en 34 émirats (districts) et a nommé plusieurs émirs (dirigeants) en accordant la part du lion aux tribus nomades. Cette décision a déclenché une série d'affrontements entre les tribus nomades arabes et les Massalit.

12. Du fait de ce conflit persistant et des attaques répétées commises par les tribus de pasteurs nomades contre les membres de la tribu Four, on estime à plus de 20 000 les pertes en vies humaines parmi ces derniers et à plus de 100 000 le nombre d'habitations détruites par le feu. De plus, les pertes en bétail, matériel agricole et autres pertes matérielles s'élèvent à plusieurs milliards de livres soudanaises. Un nombre encore plus grand de personnes se sont retrouvées dans la misère, ont été déplacées ou ont été contraintes d'émigrer vers des centres urbains.

13. Le dernier événement important dans la lutte menée par les milices tribales de pasteurs a été l'attaque lancée contre les Massalit au début de l'année dans la région occidentale de Darfour, près de la ville de El Ginnena sur la frontière avec le Tchad. Selon les estimations prudentes du Gouvernement, la milice de nomades arabes aurait tué au moins 292 personnes, brûlé 2 173 habitations et volé l'équivalent de 92 millions de livres soudanaises ainsi que 21 204 têtes de bétail, dont des vaches, des moutons, des chevaux et des ânes. De plus, des milliers

de personnes ont été contraintes de quitter le pays pour se rendre dans des régions voisines du Tchad. Cette fois, les victimes appartenaient à la tribu africaine des Massalit. Se sentant bien protégées par le Gouvernement, les tribus coupables ont refusé de dédommager la tribu Massalit pour les pertes qu'elles lui avaient infligées, ce qui est la façon habituelle de résoudre les conflits dans la région.

14. Le Gouvernement du Soudan est vivement incité à assumer les obligations qui lui incombent en vertu des accords internationaux conclus dans le domaine des droits de l'homme auxquels le Soudan est partie et, notamment, à adopter les mesures ci-après :

a) Entreprendre immédiatement de mettre fin au conflit armé dans le pays en s'efforçant de trouver un règlement négocié démocratique et pacifique;

b) Mettre fin au régime de terreur dans le pays, en démantelant tous les groupes de milices tribales et les formations paramilitaires désignés sous le nom de forces de défense populaire; et

c) Lever immédiatement l'état d'urgence dans la région de Darfour, suspendre l'application de tous les textes de lois et de tous les règlements qui portent gravement atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales de la population de Darfour et assurer la sécurité personnelle des habitants de cette région.
